

PARCS NATIONAUX DE FRANCE

Conseil d'administration

Séance du 13 avril 2011

Point n° 5

Délibération n°2011-09

DECISION MODIFICATIVE N° 1

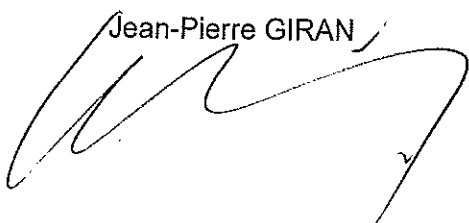
Vu le code l'environnement, notamment ses articles L.331-29, R.331-23, R.331-38, R 331-40, R.331-41, R.331-42 et R.331-81

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Approuve la décision modificative n° 1 – 2011.

Fait à Paris, le 13 avril 2011

Le Président
du conseil d'administration

Jean-Pierre GIRAN


Le Directeur

Transmis au
Commissaire du
Gouvernement le

1 8 AVR. 2011

Jean-Marie PETIT


Publié au Recueil des
Actes Administratifs le

- 4 MAI 2011